

ORDRE DU COFFRE FUNÉRAIRE

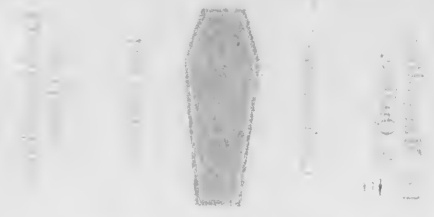
Le 17 septembre 1914

MOISEWITZ C. F. BILLAGNON

Propriétaire de Québec

M. R. O. J. BILLAGNON

Le présent ordre est donné par le défunt pour que son corps soit inhumé dans le cimetière de la Madeleine à Québec, le 19 septembre 1914, à 10 heures du matin, par le pasteur de la paroisse de la Madeleine, M. J. BILLAGNON, et que les frais de la sépulture soient payés par le défunt.



Le défunt a légué à son épouse, M. J. BILLAGNON, la somme de \$1000.00 pour servir de frais de la sépulture. Le présent ordre est donné par le défunt pour que son corps soit inhumé dans le cimetière de la Madeleine à Québec, le 19 septembre 1914, à 10 heures du matin, par le pasteur de la paroisse de la Madeleine, M. J. BILLAGNON, et que les frais de la sépulture soient payés par le défunt.

